

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**PROCES VERBAL DUCOMITE SYNDICAL  
du 26 septembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 26 septembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 20 septembre 2023

**Date de l'affichage :** 20 septembre 2023

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Nombre de membres présents :** 12

**Etaient présents :** PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** ECLERCY Bernard (pouvoir à MERCIER Jean-Claude), DOLADILLE Monique (pouvoir à MANIFACIER Christian), PRADIER Eric, AUBERT Julien (pouvoir à GOUNON Lauriane), ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, FAUCUIT Georges.

**Assistaient à la réunion :** Aline LARRIEU-ARGUILLE

Secrétaire de séance : ARAKELIAN Jean-Jacques

---

**Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 22/08/2023 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

\*\*\*\*\*

**Objet : Recours à emprunts CS202309001**

M. le Président propose au Comité syndical de recourir à un préfinancement des subventions attendues pour des opérations d'investissement sous forme d'un prêt relais à court terme d'un montant de 900 000.00€.

Il rappelle également que pour financer l'opération n° 825 Alimentation nouveaux quartiers Malbosc le Comité syndical a décidé lors de la séance en date du 22/04/2023 de recourir à un emprunt à long terme pour un montant de 1 440 000.00€

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, les propositions retenues ont été présentées par l'Agence France Locale aux conditions suivantes :

Prêt relais :

- Montant du contrat de prêt : 900 000 EUR (Neuf cent mille Euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Taux fixe : 3.87%
- Mode d'amortissement : In fine
- Fréquence des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

Prêt à long terme :

- Montant du contrat de prêt : 1 440 000€ (Un million quatre cent quarante mille Euros)
- Durée Totale : 40 ans
- Taux fixe : 4,12%
- Mode d'amortissement : Capital constant
- Fréquence des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

Le Comité syndical, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes des projets de contrats et des pièces annexées présentés par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser M Jean-Marc MICHEL, Président, à signer les contrats de prêt suivants avec l'Agence France Locale:

Prêt relais :

- Montant du contrat de prêt : 900 000 EUR (Neuf cent mille Euros)
- Durée Totale : 3 ans
- Taux fixe : 3.87%
- Mode d'amortissement : In fine
- Fréquence des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant
- Indemnité de remboursement anticipé : Néant

Prêt à long terme :

- Montant du contrat de prêt : 1 440 000€ (Un million quatre cent quarante mille Euros)
- Durée Totale : 40 ans
- Taux fixe : 4,12%
- Mode d'amortissement : Capital constant
- Fréquence des échéances : trimestrielle
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : Néant

### **Objet : Budget principal DM n°1 CS202309002**

M. le Président explique que suite à la précédente délibération, qu'il convient d'intégrer des ressources et dépenses nouvelles au budget 2023, de la manière suivante :

#### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
21/21521/OPNI/EAU	Réseaux d'adduction d'eau	739 000.00	
21 / 21532 / OPNI / ASSA	Réseaux d'assainissement	156 800.00	
26 / 266 / OPFI	Autres formes de participation	4 200.00	

66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000.00	
014 / 701249 / EAU	Reversement redevance agence de l'eau		10 000.00
Total :		910 000.00	10 000.00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16/1641/OPNI	Emprunts en euros	900 000.00	
Total :		900 000.00	0.00

### Décision :

Après en avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider la proposition de décision modificative n°1 du budget telle que présentée ci-dessus.

### Questions diverses

Mr le Président informe que M Pascal COVEMACKER a été désigné par LE Conseil municipal des Vans pour représenter les usagers vanséens à la CCSPL du SISPEC.

La prochaine réunion du Comité syndical se tiendra le 3 octobre 2023 et concernera le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes de Montselgues et Sainte Marguerite Lafigère au SISPEC ainsi que la modification des statuts y découlant.

Pas d'autres questions des délégués

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Le secrétaire de séance  
 ARAKELIAN Jean-Jacques



Validation du Procès-Verbal du 26 septembre 2023 lors de la séance du 19/03/24

Le Président,

Jean-Marc MICHEL

Le secrétaire de Séance,

Julien AUBERT


